



PV Conseil Municipal

Mercredi 30 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente-septembre à vingt heures le Conseil Municipal de la Commune de Vers, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Madame LAVOREL Joëlle, Maire.

Nombre de membres

Théorique : 15

En exercice : 15

Présents : 12

Procuration : 1

Présents : BILLOT Caroline, CARRILLAT Isabelle, DEGRUY Marie-Hélène, DUPRAZ Philippe, EXCOFFIER Lionel, EXCOFFIER Sylvie, GIROT DE LANGLADE Laëtitia, JACQUET Brigitte, LAVOREL Joëlle, MARTINET Sylvain, MORARD Françoise, MOURON Jean-Michel,

Représentés :

LEFORT Thibault qui donne pouvoir à GIROT DE LANGLADE Laëtitia

Excusé(s) :

MALINGRE Jessy

Absent(s) :

LADOY Kévin

Secrétaire : CARRILLAT Isabelle

Date de convocation

22/09/2026

1- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 26 août 2026

Le Compte-rendu du Conseil Municipal du 26 août 2026 a été approuvé à l'unanimité des présents.

2- Désignation du Secrétaire de séance

CARRILLAT Isabelle a été désignée Secrétaire de séance.

3- Les Commissions

A) Urbanisme

DP 21/26	Augmentation hauteur de l'antenne télécom – Retour de l'entreprise au TA de Grenoble – Ordonnance du 11/09/26 suspension de l'arrêté de refus et arrêté provisoire de non opposition	Lieu-dit Longeraie	Refusée le 29/06/26
DP 22/26	Modification façades et porte de garage	137 Rte de la Fruitière	Refusée 02/07/26
DP 29/26	Modification façades et porte de garage	137 Rte de la Fruitière	Refusée 24/08/26

DP 30/26	Modification façades et porte de garage	137 Rte de la Fruitière	Acceptée 31/08/26
DP 26/26	Chgt barrière suite accident de circulation	8 Rte de la Fruitière	Acceptée 20/07/26
DP 28/26	Terrasse tropézienne et fenêtres de toit	328 Rte de Valleiry	Acceptée 30/07/26
DP 31/26	Piscine	314 Rte de Pré Paradis	Acceptée 28/09/26
DP 32/26	Sas d'entrée	67 Rte de Viry	Acceptée 28/09/26
PC 12M01/22	2 Places de stationnement sup + 1 lgt + modif toiture + création d'un balcon	50 Ch de Longerie	Refusé 27/07/26

B) Bâtiments

- Auberge

Les travaux de l'appartement continuent, la chappe a été faite ainsi que les plafonds, les plans de la cuisine ont été fait et la commande est passée.

- Eglise

Les travaux ont commencé.

Une subvention DETR de 50 000.00 € a été allouée par l'Etat.

C) Voirie

Les travaux d'entretien vous débiter.

D) Scolaire

Les exercices PPMS et incendie se sont bien déroulés.

La prochaine commission scolaire aura lieu le 5 novembre à 18h.

E) Communication

La prochaine gazette est en cours d'élaboration.

4- Les Délibérations

A) Subventions 2026 – D2026 048

Le Conseil Municipal doit voter le montant des subventions allouées aux associations.
Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

- **VOTE** les montants des subventions suivantes :

Associations	Sub versées en 2025	Propositions 2026	Votées 2026
MJC du Vuache	9 303.00 €	9 278.00 €	9 278.00 €
UDC AFN Vuache	150.00 €	150.00 €	150.00 €
Gpt Lieutenant de Louveterie	100.00 €	100.00 €	100.00 €
ADMR	1 930.00 €	1 986.00 €	1 986.00 €
Comité des Fêtes Octobre Rose	500.00 €	0.00 €	0.00 €

B) Autorisation du Conseil Municipal au Maire de déposer une DP concernant le City Stade – D2026 049

Vu l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R.423-1 du Code de l'Urbanisme,

Considérant que le projet consiste au remplacement de l'ancien cité stade avec l'ajout de 2 couloirs de course sur la parcelle cadastrée

Considérant que la parcelle, cadastrée B n°16 d'une contenance de 5052 m², appartient à la Commune de Vers,

Considérant que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la Commune,

Considérant qu'il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Madame le Maire à déposer une demande de déclaration préalable sur la parcelle, cadastrée B n° 16, appartenant à la Commune de Vers,

Considérant que cette autorisation n'équivaut pas à une délivrance d'autorisation de construire,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ARTICLE 1 : Autoriser Madame le Maire à déposer et à signer la déclaration préalable portant sur la parcelle cadastrée section B n°16, d'une superficie de 5052 m², propriété de la commune de Vers, ainsi que tout document nécessaire à l'instruction et à l'exécution de cette demande.

ARTICLE 2 : Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble.

La juridiction compétente peut être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

C) Ouverture de crédits – D2026 050

Suite aux signatures des marchés de travaux concernant l'Eglise, il y a lieu d'effectuer une ouverture de crédits.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal ;

ACCEPTE la DM suivante :

Ouverture de Crédits – Section Investissements			
238	Avances sur travaux	50 000.00 €	
2313	Constructions		- 50 000.00 €

5- Divers

- CCG
 - Déchets : le problème des rotations pour vider les conteneurs a été réglé,
 - Vêtements : il y a un changement de prestataire pour la récupération des vêtements, de nouveaux conteneurs vont être mis en place,
 - Une Maison de Garde des Médecins va ouvrir à Saint-Julien-en-Genevois les week-end et jours fériés afin de permettre de soulager les Urgences,
 - EAU : une augmentation du tarif est prévue pour l'année 2027,
 - Transport à la demande : ce service est sous exploité, le budget annuel est de 250 000.00 € - une réflexion a été engagée pour permettre de le faire évoluer et de le rendre encore plus accessible,
- Octobre Rose Intercommunal : dimanche 4 octobre 2026,
- Forum des Collectivités est prévu le 6 novembre prochain à La Roche-sur-Foron,

Date du prochain Conseil Municipal : le mercredi 28 octobre 2026 à 20h en Mairie.

Fin de séance à 21h45

